

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7289770001**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7289770001>

Cette annonce a été mise en ligne le **28 avril 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **62 - PAS DE CALAIS**



**SCP Vincent HOLLANDER  
et Sarah HOLLANDER**

54 Place du Maréchal Foch BP 183  
62404 BETHUNE CEDEX  
hollander.etude@notaires.fr  
Tél : 03 21 68 20 96

### RÉDUCTION DU CAPITAL ET AUGMENTATION CORRÉLATIVE DU CAPITAL

Dénomination : S T 5.

Forme : SARL.150000 euros

Siège social : Secteur le Moulin Zone Industrielle de  
RUITZ, 62620 Ruitz.

750453631 RCS d'Arras

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 janvier 2022 et des décisions du gérant en date du 31 mars 2022, il a été décidé : -de réduire le capital social d'une somme de 60.000 € pour le porter de 150.000 € à 90.000 € par voie d'annulation des parts sociales n°91 à 120 de Mr James ROCHA et des parts sociales n° 121 à 150 de Mr Alvaro ROLA -et corrélativement, d'augmenter le capital social d'un montant de 60.000 €, le faisant passer de 90.000 € à 150.000 € par voie d'élévation de la valeur nominale des 90 parts sociales composant le capital social, souscrites et libérées par voie d'incorporation de réserves. En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés : "ARTICLE 7 -

APPORTS. Il est ajouté en fin d'article : Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 janvier 2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 60.000 €, le faisant passer de 90.000 € à 150.000 € par voie d'élévation de la valeur nominale des 90 parts sociales composant le capital social de la Société. ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL. Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 €). Il est divisé en quatre-vingt-dix (90) parts sociales de MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-SEPT CENTIMES (1.666,67 €) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et réparties entre les associés en proportion de leurs droits : - Monsieur Jean-Pierre MOREL, à concurrence de 30 parts numérotées 1 à 30 - Madame Carole MOREL, à concurrence de 30 parts numérotées 31 à 60 - Monsieur Denis MOREL, à concurrence de 30 parts numérotées 61 à 90.  
Mention sera portée au RCS d'Arras

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

